

RAPPORT N° 99/7-65
au Conseil Municipal

OBJET

CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL
SAINT-DENIS/ SAINTE-MARIE

CONTRACTUALISATION 2000/ 2006

Par Délibération en séance du 22 décembre 1998, vous m'avez donné délégation pour engager entre l'Etat, le Conseil Général et la Ville un protocole de préfiguration du prochain Contrat de Ville 2000/ 2006.

Préalablement désignées, en site pilote intercommunal pour l'exercice 1999, les Villes de Saint-Denis et Sainte-Marie se sont inscrites dans une démarche d'analyse, de diagnostic et de réflexion partagés avec les services de l'Etat, du Département et des collectivités locales afin d'aboutir à la signature d'un document contractualisé permettant de mettre en œuvre sur le territoire de Saint Denis, des actions de développement propres à la Politique de la Ville.

Lors de journées thématiques, l'ensemble des acteurs a pu être réuni dans l'objectif du partage du diagnostic, des orientations et des actions qui étaient déjà définis et annoncés.

Ces journées de travail ont mis en évidence un large consensus entre les objectifs de l'Etat et ceux des collectivités, pour les orientations thématiques. Elles ont permis une prise de connaissance et un échange autour des actions que les collectivités savaient devoir piloter sur le terrain, compte tenu des constats et des évaluations d'actions engagés précédemment.

Si l'objet général de la Politique de la Ville -réinsertion des exclus dans la vie urbaine normale et recherche d'une cohérence sociale- vaut à La Réunion, il faut bien souligner que le contexte qu'il vise est spécifique : notre Département est encore en phase de forte croissance urbaine et doit en outre assurer un rattrapage du niveau d'équipement par rapport à la métropole. De ce fait, lorsque se pose la problématique de la Politique de la Ville, les acteurs ont à la fois à l'esprit de répondre aux besoins immédiats (construire la Ville), de gérer l'existant et d'anticiper sur l'avenir.

Le 13 juillet 1999, un protocole de préfiguration du Contrat de Ville 2000/ 2006 a été signé entre les différents partenaires.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2000/ 2006, la volonté affichée par l'Etat et les collectivités locales (Région, Département, Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie) est de donner corps à l'intercommunalité, d'une part en mutualisant les moyens à leur disposition, et d'autre part en créant un lieu unique de pilotage et de coordination dans lequel seront associés le Rectorat de La Réunion, le Parquet, la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour ces raisons, la prochaine contractualisation sera articulée autour de thématiques définies et de territoires de projets précis ayant fait l'objet d'un accord des parties concernées par la signature du prochain Contrat de Ville.

Les enjeux de cette contractualisation sont :

1. de susciter l'initiative et la participation des habitants,
2. de prévenir la délinquance et de lutter contre la délinquance des mineurs,
3. d'équilibrer les territoires et de recomposer les centres urbains,
4. d'assurer l'insertion des habitants des quartiers.

RAPPORT N° 99/7-65

Les orientations de la présente contractualisation concernent la politique d'ensemble pour le développement urbain et le cadre de vie.

Promouvoir un développement économique créateur d'emplois, luttant contre l'exclusion est un des quatre axes majeurs de la stratégie de l'Etat dans le cadre du XII^e Plan contribuant à la cohésion sociale. Dans le domaine de l'insertion, tous les partenariats doivent être développés si l'on souhaite juguler le chômage, cause essentielle de la dégradation des conditions de vie.

Comme sur les autres thèmes, un partenariat s'établira avec les acteurs en charge du sujet, pour établir des liens entre vie du quartier et programmation urbaine. En particulier, tout ce qui est de nature à créer des rapprochements économiques, de l'emploi, à améliorer la sécurité et la vie dans les quartiers doit être valorisé.

Cette contractualisation laissera une large place à l'éducation. Les termes «éducation» et «école» sont à concevoir au sens large et non dans une vision réduite à la seule Education Nationale. L'éducation est l'affaire de tous. Il s'agit de développer une attitude, des comportements en mobilisant sur l'éducation l'ensemble des habitants, des partenaires naturels (parents, associations, établissements scolaires, institutions, aménageurs/ bailleurs/ opérateurs) ou moins connus (commerçants, entreprises, transporteurs scolaires...).

Le Contrat Local de Sécurité signé le 7 mai 1998 constitue l'axe majeur de la politique des prochaines années dans l'objectif d'améliorer la connaissance et le traitement de l'insécurité, et également de dynamiser les actions de prévention.

La prévention et la sécurité constitueront un volet à part entière de la Politique de la Ville, parmi les autres orientations proposées.

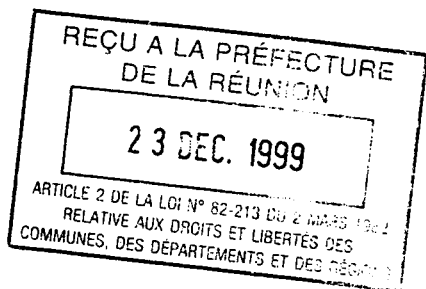
Mais, au-delà de la sécurité et de la prévention, il conviendra d'accompagner fortement les actions donnant une large place au statut du citoyen.

Le document qui vous est soumis présente donc les orientations, les thèmes et les territoires concernés par la prochaine contractualisation 2000/ 2006 pour un Contrat de Ville Intercommunal Saint-Denis/ Sainte-Marie.

Je vous demande aujourd'hui de m'autoriser à signer le prochain document de contractualisation dans la forme présentée et dans l'esprit qui préside aux actions de la Politique de la Ville.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/7-65
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 décembre 1999

OBJET

CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL
SAINT-DENIS/ SAINTE-MARIE

CONTRACTUALISATION 2000/ 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 99/7-65 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Paul HOARAU, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à signer le prochain document de contractualisation «Contrat de Ville Intercommunal Saint-Denis/ Sainte-Marie» (contractualisation 2000/ 2006) dans la forme présentée et dans l'esprit qui préside aux actions de la Politique de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 DEC. 1999**

LE MAIRE
Michel TAMAYA

